

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

Sur convocation en date du 26 février 2020

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent GUYOT, Maire

Etaient présents :

Thierry BELLIVIER, Alain GAUDÉ, Marie-Madeleine RIBON, Séverine MASSON, Catherine JACQUEMIN, Michèle OLMETA, Viviane PLANCHAIS, Stanislas BRUN, Francis SIEDLECKY, Florence HARTENSTEIN, Sylvaine DEMANGE, Olivier COCHERIL, Sébastien CHAMBON, Catherine TRASSAERT.

Etaient absents :

- Frédéric DRICOT qui a donné procuration à Thierry BELLIVIER
- Delphine CORREIA DA SILVA qui a donné procuration à Marie-Madeleine RIBON
- Dominique MOLAND
- Céline TEIVA

Monsieur Stanislas BRUN est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019

Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal le 7 avril 2014 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N° décision	Date	Contenu
20-01	04/02/2020	Décision de non préemption du bien cadastré ZL 235 – ZL 305 – ZL 310, sis 8 Rue de la Haye Plaisante.
20-02	17/02/2020	Décision de non-préemption du bien cadastré AB 46, sis 42 Avenue du Général Leclerc.
20-03	17/02/2020	Décision de non-préemption du bien cadastré AB 484 – AB 874 – AB 877, sis 9 Avenue du Général Leclerc.

20-04	17/02/2020	Décision de non-préemption du bien cadastré AB 876, sis 7 Avenue du Général Leclerc.
20-05	17/02/2020	Décision de non-préemption du bien cadastré ZL 99, Lieu-dit « La Houblonnière ».
20-06	24/02/2020	Signature du renouvellement de la convention informatique avec l'Association des Maires de Meurthe et Moselle, 80 boulevard Maréchal Foch – LAXOU, pour l'installation, la formation initiale, la maintenance téléphonique et la mise à jour des logiciels pour un montant annuel de 4710 €.

2020-01 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion et compte administratif 2019 : budget communal

1 – Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos par le receveur municipal.

Il expose que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 lui a été adressé par le Trésorier Principal des Finances de TOUL, et qu'aucune observation n'est à formuler, celui-ci étant conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de TOUL Collectivités pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – Compte administratif 2019

Après lecture du compte administratif de 2019,

Etant confirmé à Catherine JACQUEMIN que la provision pour l'affaire LEMAIRE fait partie de l'excédent global de clôture,

Thierry BELLIVIER faisant remarquer que l'excédent global de clôture diminue chaque année, notamment du fait de la baisse des dotations,

Hors la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de M. Olivier COCHERIL, adjoint en charge des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** ce compte administratif qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévu :1 034 344.65 €

Réalisé : 922 014.92 €

Recettes

Prévu :1 034 344.65 €

Réalisé : 790 493.15 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Prévu :1 704 128.42 €
Réalisé :1 374 289.63 €

Recettes

Prévu :1 704 128.42 €
Réalisé :1 681 011.78 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :- 131 521.77 €

Fonctionnement : 306 722.15 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 175 200.38 €

Correspondant aux résultats du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de TOUL Collectivités.

**2020 – 02 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion et compte administratif
2019 : budget ZAC du Jonchery 1^{ère} tranche**

1 - Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos par le receveur municipal.

Il expose que le compte de gestion du budget de la ZAC du Jonchery 1^{ère} tranche pour l'exercice 2019 lui a été adressé par le Trésorier Principal des Finances de TOUL, et qu'aucune observation n'est à formuler, celui-ci étant conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Il rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2019, le conseil municipal a décidé la clôture de ce budget qui n'avait plus lieu d'exister, toutes les parcelles ayant été vendues, et de réintégrer les opérations de solde dans le budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de TOUL Collectivités pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – Compte administratif 2019

Après lecture du compte administratif de 2019,

Hors la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de M. Olivier COCHERIL, adjoint en charge des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** ce compte administratif qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévu : 55 049.38 €
Réalisé : 0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	55 049.38 €
	Réalisé :	55 049.38 €

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	87.46 €
	Réalisé :	0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	87.46 €
	Réalisé :	87.46 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	55 049.38 €
Fonctionnement	87.46 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 55 136.84 €

Correspondant aux résultats du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de TOUL Collectivités.

**2020 - 03 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion et compte administratif
2019 : budget ZAC du Jonchery 3^{ème} tranche**

1 - Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos par le receveur municipal.

Il expose que le compte de gestion du budget de la ZAC du Jonchery 3^{ème} tranche pour l'exercice 2019 lui a été adressé par le Trésorier Principal des Finances de TOUL, et qu'aucune observation n'est à formuler, celui-ci étant conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Il rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2019, le conseil municipal a décidé la clôture de ce budget qui n'avait plus lieu d'exister, toutes les parcelles ayant été vendues

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de TOUL Collectivités pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – Compte administratif 2019

Après lecture du compte administratif de 2019,

Hors la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de M. Olivier COCHERIL, adjoint en charge des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** ce compte administratif qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	4 451.33 €
	Réalisé :	4 451.33 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	4 451.33 €
	Réalisé :	4 451.33 €

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	169 161.05 €
	Réalisé :	169 160.05 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	169 161.05 €
	Réalisé :	169 160.05 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 0.00 €

Correspondant aux résultats du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de TOUL Collectivités.

2020 - 04 : Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) : ONF : programme de coupes 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la proposition d'inscription des coupes pour l'année 2020, établi par l'Office National des Forêts (ONF), dans une perspective de gestion forestière durable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **FIXE** comme suit les diamètres de futaies à vendre pour l'année 2020, pour les parcelles 2, 7, 12 et 20 j.

Essences	Toutes
Diamètre minimum à 1, 30 m du sol	35 cm

- **AUTORISE** la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

- **DECIDE** pour les autres produits, le partage sur pied entre les affouagistes, au prix de 8 € le m3.

2020 - 05 : Autres domaines de compétences des communes (9.1) : JDM 2020 : signature d'une convention avec la SCIC TURBUL'LANCE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Festival de musiques actuelles « le Jardin du Michel » (JDM), organisé par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) TURBUL'LANCE, se déroulera, comme l'an passé, sur le territoire de la ville de TOUL, et plus particulièrement sur le Boulevard Aristide Briand, du 29 au 31 mai 2020.

La SCIC TURBUL'LANCE a déposé auprès de la commune de DOMMARTIN LES TOUL un dossier de demande d'aide, consistant en la mise à disposition d'équipements et d'ingénierie pour la mise en place d'un parking et du camping du JDM, sur les parcelles cadastrées ZO 137 et ZO 169, sises au

lieudit « la Grande Corvée » d'une superficie totale de 81 095 m², ainsi que le parking de la plaine des Sports, rue Raymond Poincaré. (Pour le stationnement des « VIP »)

Ces parcelles font l'objet d'un prêt à usage avec un agriculteur, qui s'est engagé à les faucher avant le festival pour permettre leur utilisation.

Il convient donc de signer avec la SCIC TURBUL'LANCE, une convention d'accompagnement et d'aide pour l'édition 2020 du festival « le jardin du Michel », afin de définir les conditions dans lesquelles la commune de DOMMARTIN LES TOUL apporte son soutien à la mise en place d'un parking et du camping du festival par la mise à disposition des terrains et équipements d'une part, et de 2 ou 3 agents pour 2 jours, d'autre part, et les engagements de la SCIC TURBUL'LANCE à assurer l'installation et la désinstallation des lieux, leurs obligations liées à l'accueil du public, la mise en sécurité des lieux en prenant en compte leur environnement.

Par cette convention, la SCIC TURBUL'LANCE s'engage à respecter les lieux mis à sa disposition, qui devront être remis en état (en particulier les accès) et rendus propres (ainsi que les alentours) à l'issue de la mise à disposition. Elle s'engage également à sécuriser l'entrée dans DOMMARTIN LES TOUL, à laisser la liberté de circulation de la RD 400, à prendre toute mesure utile pour interdire le stationnement dans les rues du village, à ne pas troubler l'ordre public et à sécuriser les propriétés riveraines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** l'occupation des parcelles cadastrées ZO 137 et ZO 169, sises au lieudit « La Grande Corvée », d'une superficie totale de 81 095 m², pour y implanter le camping et un parking de l'édition 2020 du Festival « Le jardin du Michel », les 29, 30 et 31 mai 2020, ainsi que le parking de la plaine des Sports, rue Raymond Poincaré.
- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune de DOMMARTIN LES TOUL et la SCIC TURBUL'LANCE définissant, notamment les conditions d'utilisation des terrains mis à disposition et engagements de la SCIC à en assurer la sécurisation et la remise en état, ainsi que la mise à disposition pour 2 jours de 2 ou 3 agents municipaux.
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

2020 - 06 : Autres domaines de compétences des Communes (9.1) : signature d'une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention avec le syndicat mixte du Grand Toulais.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 février 2017, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec le syndicat mixte du Grand Toulais, pour la mise à disposition pour 3 années, d'un assistant de prévention, chargé de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité à Dommartin les Toul.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il propose de la renouveler pour 3 ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de signer avec le syndicat mixte du grand toulais, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour 3 ans, une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention, pour une quotité de travail annuelle de 40 heures, au coût horaire de 26 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le syndicat mixte du grand Toulais, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, une convention de mise à disposition d'un agent de prévention, pour 40 heures de travail, au coût horaire de 26 €.
- **PRECISE** que cette convention pourra être renouvelée.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2020 – 2021 – 2022.

Séance levée à 21 h 01

Délibérations prises en séance publique le 2 mars 2020

2020-01 : *Finances – Décisions budgétaires (7.1)* – **Compte de gestion et compte administratif 2019 : budget communal**
2020 – 02 : *Finances – Décisions budgétaires (7.1)* – **Compte de gestion et compte administratif 2019 : budget ZAC du Jonchery 1^{ère} tranche**
2020 - 03 : *Finances – Décisions budgétaires (7.1)* – **Compte de gestion et compte administratif 2019 : budget ZAC du Jonchery 3^{ème} tranche**
2020 - 04 : *Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)* : **ONF : programme de coupes 2020**
2020 - 05 : *Autres domaines de compétences des communes (9.1)* : **JDM 2020 : signature d'une convention avec la SCIC TURBUL'LANCE**
2020 - 06 : *Autres domaines de compétences des Communes (9.1)* : **signature d'une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention avec le syndicat mixte du Grand Toulinois**

Pour copie conforme,
Le 03 mars 2020
Le Maire,
Laurent GUYOT

